

**RÉUNION DU BUREAU
DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC
DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE DE CORSE**

LUNDI 27 JUILLET 2026

DÉLIBÉRATION

N°09/27-07-2026

OBJET :

ACTION ECONOMIQUE - ENTREPRISES ET TERRITOIRES

CONVENTION-CADRE DE PARTENARIAT 2026 – 2029 ENTRE LE MONACO ECONOMIC BOARD (MEB) ET L'EPCI DE CORSE

VU les Statuts de l'EPCI de Corse, adoptés par délibération n°25/182 AC de l'Assemblée de Corse du 27 novembre 2025, modifiés par délibération n°26/032 CP de la Commission permanente délibérante de l'Assemblée de Corse du 25 mars 2026, et notamment :

- L'article 5.3 - « *Compétences du Conseil d'administration* » ;
- L'article 5.4 - « *Délégation d'attribution du Conseil d'administration à d'autres instances de l'établissement public* », précisant que le Conseil d'administration peut déléguer au Bureau une partie de ses attributions pour une période et un objet déterminés ;

VU la délibération n°09/22-12-2025/9 du Conseil d'administration de l'EPCI de Corse en date du 22 décembre 2025, portant délégation d'attributions du Conseil d'Administration au Bureau ;

Le Bureau, régulièrement convoqué, délibérant valablement en vertu de la délégation consentie par le Conseil d'administration ;

Le quorum étant atteint :

Nombre total de Membres élus du Bureau	:	16
Quorum	:	9
Nombre de Membres élus du Bureau présents	:	7
Nombre de Membres élus du Bureau ayant donné pouvoir	:	3
Nombre total de Membres élus du Bureau présents et représentés	:	10
Nombre total de votants	:	10
Adoption	:	10

Membres élus du Bureau présents :

Représentants de la Collectivité de Corse : Mme, M.
Gilles SIMEONI, Charlotte TERRIGHI.

Représentants des Professionnels : Mmes, MM.
Jean DOMINICI, Dominique DI MENZA, Karina GOFFI, Olivier VALERY, Stefanu VENTURINI.

Membres Elus Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Représentants de la Collectivité de Corse : Mme, M.
Angèle BASTIANI à Charlotte TERRIGHI
Gilles GIOVANNANGELI à Gilles SIMEONI

Représentant des Professionnels : M.
Auguste GIOVANNI à Jean DOMINICI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-999021967-20260727-09_27-07-2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/07/2026

.../...

VU la loi n°2025-640 du 15 juillet 2025 portant création de l'Établissement public du commerce et de l'industrie de Corse ;

VU le décret n°2025-1248 du 19 décembre 2025 pris pour l'application de la loi n°2025-640 portant création de l'Établissement public du commerce et de l'industrie de Corse ;

VU l'arrêté du 19 décembre 2025 relatif à l'Établissement public du commerce et de l'industrie de Corse ;

VU les Statuts de l'EPCI de Corse, adoptés par délibération n°25/182 AC de l'Assemblée de Corse du 27 novembre 2025, modifiés par délibération n°26/032 CP de la Commission permanente délibérante de l'Assemblée de Corse du 25 mars 2026 ;

VU le Règlement intérieur de l'EPCI de Corse, adopté par délibération n°01/22-12-2025/1 du Conseil d'administration du 22 décembre 2025 ratifiée par délibération n°02/02-01-2026/19 du 2 janvier 2026, modifié par délibération n°04/26-03-2026/29 du 26 mars 2026 ;

VU l'installation du Conseil d'administration de l'EPCI de Corse en date du 22 décembre 2025, actée par délibération n°01/02-01-2026/18 du 2 janvier 2026 ;

VU la délibération n°03/02-01-2026/20 du 2 janvier 2026 prenant acte de la mise en place de la gouvernance actée lors de la séance d'installation du Conseil d'administration de l'EPCI de Corse du 22 décembre 2025 ;

CONTEXTE :

La CCI de Corse puis l'Établissement public du commerce et de l'industrie de Corse (EPCI-C) et le Monaco Economic Board (MEB), conscients de la complémentarité de leurs territoires respectifs en Méditerranée occidentale et des liens historiques et culturels qui les unissent, partagent la volonté de renforcer leurs relations économiques, institutionnelles et humaines à travers un partenariat structuré.

Le MEB s'assimile à la Chambre de Commerce de la principauté Monégasque. Il est chargé du développement et de la promotion des entreprises, et plus particulièrement des 640 entités membres qui ont fait le choix d'y adhérer.

L'EPCI-C, établissement public représentant l'ensemble du tissu économique insulaire, issu de la transformation de la CCI de Corse au 1^{er} janvier 2026 en application de la loi n°2025-640 du 15 juillet 2025, œuvre pour le développement et la compétitivité des entreprises corses.

OBJET DE LA CONVENTION :

La présente convention-cadre a pour objet de définir les modalités de coopération et d'actions conjointes que l'EPCI de Corse et le MEB s'engagent à mettre en œuvre.

Les thématiques prioritaires retenues sont :

- Les services ;
- La coopération économique.

AXES PRIORITAIRES DE COOPÉRATION :

Les Parties s'engagent notamment à :

- Organiser régulièrement des missions économiques et rencontres B2B entre entreprises corses et monégasques, alternativement en Corse et à Monaco ;
- Encourager la participation croisée de leurs entreprises à leurs grands rendez-vous économiques respectifs, l'EPCI-C étant notamment invité d'honneur du salon « Monaco Business » en 2026 et les acteurs monégasques étant conviés au « Sommet économique de la Corse » au Palais des congrès d'Ajaccio ;

Accusé de réception.- Ministère de l'Intérieur

02A-999021967-20260727-09_27-07-2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/07/2026

.../...

- Mener des actions conjointes de prospection et de mise en réseau (tables rondes, workshops sectoriels, rencontres thématiques) ;
- Étudier la création de prix ou concours communs valorisant l'innovation, la coopération et la performance entrepreneuriale ;
- Mettre à disposition leurs réseaux respectifs d'entreprises, d'institutions et de partenaires territoriaux notamment en faveur du développement de l'Ecole Hôtelière Méditerranéenne (EHM).

COORDINATION AVEC LES ENTITÉS COMPÉTENTES DE LA PRINCIPAUTÉ :

Pour les thématiques ne relevant pas directement du champ de compétences du MEB (formation, tourisme, plaisance, agroalimentaire notamment), le MEB s'engage à mettre l'EPCI-C en relation avec les entités monégasques compétentes, parmi lesquelles la Direction du Tourisme et des Congrès, la Société d'Exploitation des Ports de Monaco (SEPM) et le Cluster Yachting Monaco.

PILOTAGE ET SUIVI :

Le suivi de la convention sera assuré par un Comité de pilotage paritaire, composé d'élus et de techniciens désignés par chacune des deux institutions, se réunissant au moins une fois par an, alternativement en Corse et à Monaco.

DURÉE :

La convention est conclue pour une durée de trois (3) ans à compter de sa signature, renouvelable par tacite reconduction pour des périodes successives de même durée, sauf dénonciation écrite par l'une des Parties au moins trois mois avant son échéance.

CONSIDÉRANT la vocation de l'EPCI de Corse à animer et développer les relations économiques de la Corse avec les territoires partenaires, dans l'intérêt des entreprises insulaires ;

CONSIDÉRANT les perspectives concrètes de coopération entre l'EPCI de Corse et le Monaco Economic Board, notamment la participation de l'EPCI-C en qualité d'invité d'honneur au salon « Monaco Business » en 2026 ;

CONSIDÉRANT le projet de convention-cadre de partenariat ci-annexé ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

CONSIDÉRANT que le Quorum est atteint :

Quorum requis pour le vote : 9

Ont voté POUR : 10

À l'unanimité,

Représentants de la Collectivité de Corse : Mme, M.

Angèle BASTIANI, Gilles GIOVANNANGELI, Gilles SIMEONI, Charlotte TERRIGHI.

Représentants des Professionnels : Mmes, MM.

Jean DOMINICI, Dominique DI MENZA, Auguste GIOVANNI, Karina GOFFI, Olivier VALERY, Stefanu VENTURINI.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-999021967-20260727-09_27-07-2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/07/2026

.../...

Le Bureau :

- **APPROUVE** la convention-cadre de partenariat entre l'EPCI de Corse et le Monaco Economic Board, telle qu'exposée supra et annexée à la présente délibération ;
- **MANDATE** le Président pour signer ladite convention-cadre de partenariat au nom de l'Établissement public du commerce et de l'industrie de Corse, après avoir recueilli l'approbation de la tutelle conformément à l'article 12.1 de ses Statuts.

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de l'EPCI de Corse.

Bastia, le 27 juillet 2026

La Secrétaire,

Charlotte TERRIGHI

**Le Président de l'établissement public
du commerce et de l'industrie de Corse,**

Gilles SIMEONI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-999021967-20260727-09_27-07-2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/07/2026

CONVENTION CADRE de PARTENARIAT

**Entre
Le Monaco Economic Board (MEB)
Et
L'Établissement Public du Commerce et de l'Industrie de Corse (EPCI-C)**

PRÉAMBULE

Les Parties, conscientes de la complémentarité et de la richesse de leurs territoires respectifs, partagent la volonté de renforcer leurs relations économiques, institutionnelles et humaines à travers un partenariat structuré et durable.

Le **Monaco Economic Board (MEB)** constitue la Chambre de commerce de Monaco. Il est chargé du développement et de la promotion des entreprises monégasques, et plus particulièrement des plus de 640 entités membres qui ont fait le choix d'y adhérer.

L'Établissement Public du Commerce et de l'Industrie de Corse (EPCI-C), établissement public représentant l'ensemble du tissu économique insulaire, œuvre pour le développement et la compétitivité des entreprises corses.

L'Établissement Public du Commerce et de l'Industrie de Corse et le Monaco Economic Board souhaitent intensifier et formaliser leurs échanges et entendent, à travers ce partenariat, notamment dans le domaine des services et de la coopération économique, favoriser la montée en compétences des acteurs économiques de leurs territoires, par la présente convention-cadre de partenariat.

Celle-ci ouvre de nouvelles perspectives de coopération et d'échanges mutuellement bénéfiques, s'appuyant sur leurs expériences et sur la définition d'axes de travail prioritaires qui serviront de fondement à la mise en œuvre d'actions concrètes et partagées.

Partant de ces éléments, la réflexion commune s'attachera à concrétiser les axes suivants :

1. Objet :

La présente convention a pour objet de définir les modalités de coopération et d'actions conjointes que l'EPCI-C et le MEB s'engagent à mettre en œuvre.

Parmi l'ensemble des thématiques qui pourront être abordées et faire l'objet d'actions communes, l'EPCI-C et le MEB privilégieront les thématiques suivantes pour le développement de leur coopération :

- ☐ Services ;
- ☐ Coopération économique ;

2. Principes généraux de coopération

La coopération entre l'Établissement Public du Commerce et de l'Industrie de Corse et le Monaco Economic Board repose sur des principes de réciprocité, d'équité et de confiance mutuelle.

Chaque Partie s'engage à apporter sa contribution, ses ressources et son réseau, dans un esprit d'équilibre et de bénéfice partagé. Elles conviennent de favoriser un échange régulier d'informations portant sur leurs initiatives respectives, leurs appels à projets, programmes, événements ou opportunités en lien avec les axes de collaboration définis par la présente convention.

3. Axe prioritaire de collaboration : Services et coopération économique

Les Parties entendent renforcer leur coopération en matière de développement des services et d'accompagnement économique, dans une logique d'ouverture et de complémentarité entre leurs tissus d'entreprises.

Ce partenariat visera notamment à favoriser l'accès des entreprises monégasques aux opportunités offertes par le marché corse, en facilitant la mise en œuvre de partenariats locaux.

- Missions économiques et rencontres B2B

Les Parties organiseront régulièrement des missions économiques et rencontres B2B entre entreprises corses et monégasques. Ces échanges permettront d'identifier des opportunités d'affaires concrètes, de favoriser la coopération interentreprises et de renforcer les liens entre les acteurs économiques des deux territoires. Ces missions pourront se tenir alternativement en Corse et à Monaco, ou dans le cadre d'événements internationaux soutenus par le MEB et l'EPCI-C.

- Participation croisée aux salons « *Monaco Business* » et le « *Sommet économique de la Corse* »

Le MEB et l'EPCI-C encourageront la participation croisée de leurs entreprises à leurs grands rendez-vous économiques respectifs. L'EPCI-C sera notamment l'invitée d'honneur du salon « *Monaco Business* » en 2026, tandis que des acteurs monégasques seront conviés au « *Sommet économique de la Corse* » organisé au Palais des congrès d'Ajaccio. Ces participations communes permettront d'accroître la visibilité des entreprises, de multiplier les échanges professionnels et d'enrichir les programmes de conférences et d'ateliers.

- Actions conjointes de prospection et de mise en réseau

Les Parties s'engagent à mener des actions conjointes de prospection et de networking, en mobilisant leurs réseaux institutionnels et économiques. Ces initiatives prendront la forme de tables rondes, de workshops sectoriels ou de rencontres thématiques associant médias, agences de communication, fédérations et partenaires internationaux, afin de stimuler la création de partenariats commerciaux durables et la circulation des savoir-faire entre acteurs économiques.

- Prix ou concours communs

Dans le prolongement de leurs événements respectifs, les Parties étudieront la création de prix ou concours communs récompensant l'innovation, la coopération ou la performance entrepreneuriale. Ce dispositif visera à valoriser les entreprises exemplaires des deux territoires et à promouvoir les échanges économiques entre la Corse et Monaco.

- Mise à disposition des réseaux respectifs

L'EPCI-C et le MEB mettront à disposition leurs réseaux d'entreprises, d'institutions et de partenaires territoriaux afin d'accompagner les démarches de prospection, de diversification ou d'implantation de part et d'autre. Cet appui réciproque constituera un levier essentiel de la coopération, garantissant un accompagnement personnalisé et efficace des entreprises.

4. Coordination avec les entités compétentes de la Principauté

Les Parties reconnaissent que certaines thématiques initialement envisagées dans la présente convention - notamment la formation et la montée en compétences, le tourisme et la promotion des territoires, la plaisance et le nautisme, ainsi que l'agroalimentaire et la valorisation des échanges - ne relèvent pas directement du champ de compétences du Monaco Economic Board. Sur ces axes spécifiques, et dans un souci d'efficacité ainsi que pour garantir une approche coordonnée et complémentaire, le MEB s'engage à mettre l'EPCI-C en relation avec les entités monégasques compétentes en la matière, parmi lesquelles :

- la **Direction du Tourisme et des Congrès** de Monaco,
- la **Société d'Exploitation des Ports de Monaco (SEPM)**,
- le **Cluster Yachting Monaco**,
- ainsi que tout autre organisme, institution ou acteur pertinent selon les thématiques abordées.

Cet engagement vise à favoriser la continuité du dialogue et le développement d'actions conjointes dans un cadre cohérent, coordonné et respectueux des prérogatives respectives de chaque entité.

5. Pilotage Suivi et Evaluation

Le pilotage, le suivi et l'évaluation seront assurés par un Comité de pilotage, composé à la fois d'élus et de techniciens désignés par chacune des deux institutions. Cette instance paritaire aura pour mission de programmer les actions, valider les protocoles opérationnels et superviser l'évaluation des actions. Elle se réunira au moins une fois par an, alternativement en Corse et à Monaco, ou davantage si les besoins du partenariat le justifient. Le Comité pourra également proposer l'ajustement des axes de coopération ou la formulation de nouveaux protocoles d'action, en cohérence avec les priorités économiques des deux territoires.

6. Durée

La présente convention est conclue pour une durée de trois (3) ans à compter de sa date de signature. Elle sera renouvelable par tacite reconduction pour des périodes successives de même durée, sauf dénonciation écrite par l'une des Parties au moins trois mois avant son échéance.

Fait en 3 exemplaires originaux,

Le

A

Pour le Monaco Economic Board,

**Le Président,
Michel DOTTA**

**Pour l'Établissement Public du
Commerce et de l'Industrie de Corse,**

**Le Président,
Gilles SIMEONI**

Sous le Haut Patronage de S.A.S. le Prince Souverain



MONACO BUSINESS

MB.
START.
GROW.
WIN.

**VENDREDI 18
SEPTEMBRE 2026**

14^e ÉDITION DU SALON DÉDIÉ AUX ENTREPRISES

SEA CLUB
MÉRIDIEN
BEACH PLAZA



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-999021967-20260727-09_27-07-2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/07/2026



MONACO BUSINESS 2026

Dédié aux entreprises, le salon Monaco Business offre l'opportunité aux entrepreneurs monégasques et azuréens, de se rencontrer et d'analyser ensemble les défis actuels qui se présentent à eux en matière d'économie et de technologie. Il est le rendez-vous des entrepreneurs monégasques à la recherche de visibilité ou d'idées permettant de booster leur entreprise. Il s'adresse également aux businessmen souhaitant se renseigner sur les particularités économiques du pays, et désirant s'implanter en Principauté.



Grâce à l'engouement du Gouvernement Princier, de nos Partenaires, Exposants et Visiteurs venus très nombreux, nous sommes ravis d'avoir pu ancrer le Salon Monaco Business dans le calendrier monégasque comme **LE rendez-vous incontournable des entreprises à Monaco**, et nous sommes fiers d'organiser, pour la **14^e année consécutive**, cette journée riche en enseignement.

← Le salon 2025 inauguré par **S.A.S. le Prince Albert II de Monaco**, en présence de **S.E. M. Christophe Mirmand**, *Ministre d'Etat* et **Monsieur Thomas Brezzo**, *Président du Conseil National* et de nombreuses personnalités.



L'édition 2025 a vu la signature d'un protocole d'accord visant à renforcer le lien entre le **Monaco Economic Board**, représenté par son *Directeur Général Exécutif*, **Monsieur Guillaume Rose** et la **Chambre de Commerce et d'Industrie Alpmed** représentée par son *Président*, **Monsieur Dario Gallina**. Le Plateau TV de la chaîne **MONACO INFO** était à nouveau présent afin de réaliser des interviews « *Les Leaders ont la parole* »* ainsi qu'un espace **radio monaco** qui retransmettait des interviews en direct à l'antenne.

→ **Plus de 1000 VISITEURS DÉCISIONNAIRES** ←

→ **50 EXPOSANTS - 6 CONFÉRENCES-DÉBATS GRATUITES** ←

Le Salon Monaco Business sera de retour le **vendredi 18 septembre 2026** au Sea Club pour une **14^e édition** autour de **4 axes majeurs**

OPPORTUNITÉS Booster son entreprise | Trouver des solutions

VISIBILITÉ Nouveaux Clients | Partenariats

COMMUNICATION Relationnel direct, de qualité

CRÉATION & INNOVATION Installation en Principauté | Start Up

LE CONCEPT

QUELS SONT LES VISITEURS CIBLÉS ?

- >> **L'ENTREPRENEUR À LA RECHERCHE D'ANALYSES EXPERTES** lors des conférences débats.
- >> **L'ENTREPRENEUR MONÉGASQUE ET AZURÉEN** à la recherche de nouveaux partenaires, prestataires, de solutions ou recherchant une visibilité permettant de présenter ses produits ou services.
- >> **L'ENTREPRENEUR SOUHAITANT S'IMPLANTER EN PRINCIPAUTÉ**. Il trouve sur place les réponses à ses questions auprès du stand « Une Administration de Proximité ».
- >> **LES STARTUPS EN CRÉATION**, ou celles désirant se développer, découvrent les différents axes permettant d'accroître leur rendement et des stratégies commerciales innovantes.

CONFÉRENCES*

Le Salon Monaco Business 2026 donne l'occasion **d'assister gratuitement à 6 conférences-débats**, animées par des experts de haut vol, permettant d'obtenir une **analyse pointue** et une **information pertinente** sur des **sujets actuels et décisifs**.

Le temps accordé pour les questions-réponses permet également **d'aller toujours plus loin dans le partage des connaissances**.



ZONES D'EXPOSITION

Le Salon Monaco Business est divisé en plusieurs zones d'exposition :

>> ENTREPRISES MONÉGASQUES ET AZURÉENNES

Un espace où une cinquantaine d'exposants présentent leurs produits et services aux visiteurs.

>> STARTUPS INNOVANTES

On retrouve de jeunes entreprises qui misent sur le numérique et les nouvelles technologies.

>> SERVICES AUX ENTREPRISES

Cette zone présente l'étendue des services dédiés aux entreprises dont le stand « une Administration de Proximité » (la Direction du Développement Économique, la Commission pour l'Insertion des Diplômés, Monaco Boost, Monaco Business Office...)

>> ESPACE NETWORKING by jbonet

Les exposants et les visiteurs ont la possibilité de se rencontrer dans cet espace, propice aux échanges professionnels.

>> COACHING L'Atelier

L'Atelier anime ponctuellement des minutes coaching de qualité.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02A-999021967-20260727-09_27-07-2026-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/07/2026

SUR NOTRE SITE **WWW.MONACOBUSINESSEXPO.COM**

*RETROUVEZ L'INTÉGRALITÉ DES INTERVIEWS ET DES CONFÉRENCES



PRIX DU MONACO BUSINESS

La Lauréate de l'édition 2025 du **Prix du Monaco Business** est **Madame Sullivan-Prykhodko**, Fondatrice et Directrice de *The British School of Monaco*, première école privée anglaise qui accueille des enfants de la grande section de maternelle au CM2 (de "Year 1 à Year 6").

Elle a reçu le Trophée des mains de **Monsieur Thierry Leray**, Directeur Général du groupe *Telis* et membre du Comité de Pilotage du Salon, en présence de l'Organisateur, **Monsieur Maurice Cohen**.

Félicitations à **Madame Olena Sullivan Prykhodko** et à *The British School of Monaco* pour cette distinction qui reflète l'engagement et la qualité de l'offre éducative en Principauté.



Le mot de la presse...

« Sans conteste le Salon Monaco Business s'impose comme une plateforme essentielle pour les acteurs économiques de la région avec pour promesses opportunités, visibilité, communication et création. »

COMMUNICATION

- >> **Marketing direct** plus de 12000 invitations distribuées en direct et via les adhérents de la FEDEM, de la JCEM, du MEB, de la CMN et via le Monaco Business Office. Diffusion régulière de plus de 9000 e-newsletters via MailChimp.
- >> **Mise en place de partenariats institutionnels**
- >> **Mise en place de partenariats avec des entreprises-clés du secteur**
- >> **Médias spécialisés et génériques**
(Entre autres : Monaco Info, RadioMonaco, Groupe Nice-Matin, Monaco Business News, e-newsletter du MEB, Monaco Monsieur & Madame).
- >> **Affichage petit et grand format, communication web** (site, eventbrite),
- >> **Réseaux Sociaux** (Facebook, Instagram, LinkedIn).

2026

MÉRIDIEN BEACH PLAZA

22 avenue Princesse Grace
98000 Monaco
Tél. +377 93 30 98 80

STANDS

6M ² (2M X 3M) 2.300 € HT	12M ² (4M X 3M) 3.900 € HT
9M ² (3M X 3M) 3.100 € HT	18M ² (6M X 3M) 6.000 € HT



SAM Monaco Communication

« Les Gémeaux » • 15, rue Honoré Labande • MC 98000 MONACO
S.A.M. au capital de 198 900 euros

@ marina@monaco-communication.mc T. +377 97 70 75 95

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-999021967-20260727-09_27-07-2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/07/2026

Suivez-nous :

MONACO
COMMUNICATION

